



Québec, le 13 décembre 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-533

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents concernant les renseignements suivants :

1. Les lignes directrices détaillant les conditions d'éligibilité pour les étudiants français et belges qui veulent bénéficier d'une réduction des frais d'inscription au Québec.
2. Le nombre d'étudiants français ayant bénéficié de tarifs préférentiels, par année, pour la période quinquennale la plus récente disponible.
3. Le nombre d'étudiants belges ayant bénéficié de tarifs préférentiels, par année, pour la période quinquennale la plus récente disponible.
4. Le coût de la subvention nette pour les cinq dernières années (2019-2020 à 2023-2024) pour les étudiants de Belgique.
5. Statistiques sur le dernier pays de résidence des étudiants français et belges ayant bénéficié de la réduction des frais d'inscription, couvrant la période de cinq ans la plus récente disponible, ventilées par pays et par année.
6. Statistiques sur la langue maternelle (ou langue principale parlée) des étudiants français et belges ayant bénéficié de la réduction des frais d'inscription, couvrant la période de cinq ans la plus récente disponible, ventilées par pays et par année.
7. Statistiques sur le nombre d'étudiants de France et/ou de Belgique qui ont décidé de rester au Québec de façon permanente après avoir terminé leurs études postsecondaires au Québec, couvrant la période de cinq ans la plus récente disponible, ventilées par pays et par année.

8. Toutes les études ou rapports réalisés au cours des 20 dernières années, qui ont examiné la question de la rétention des étudiants français et belges au Québec après l'obtention de leur diplôme.
9. Statistiques sur le nombre d'étudiants québécois ayant bénéficié annuellement de frais de scolarité préférentiels en France et en Belgique, couvrant la période de cinq ans la plus récente disponible, ventilées par pays et par année.
10. Toute étude ou tout rapport, réalisé au cours des vingt dernières années, portant sur la question des étudiants québécois bénéficiant d'une réduction des frais de scolarité en Belgique et en France.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre partiellement à votre demande. En ce qui concerne le premier point, vous trouverez l'information sur le site du Ministère à l'adresse suivante :

[Exemption des droits de scolarité supplémentaires en vertu d'ententes internationales](#)

Nous vous soulignons que les premier, deuxième et troisième tableaux répondent respectivement aux deuxième, troisième et sixième points de votre demande.

Vous trouverez également ci-joint le document « Portion des sommes » qui répond au quatrième point. Prenez note que les coûts ne concernent que les étudiants belges ayant été déclarés comme bénéficiant de l'entente et ne correspondent pas aux coûts de l'ensemble des étudiants belges. Les coûts de l'année 2023-2024 ont été établis avec des données provisoires.

Toutefois, le Ministère ne détient pas de documents pouvant répondre aux cinquième, septième, huitième, neuvième et dixième points de votre demande. En ce qui a trait au neuvième point, le Ministère ne compile pas les données pour les étudiants québécois à l'étranger. L'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi ») stipule que le droit d'accès ne s'applique qu'aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. Vous trouverez en annexe une reproduction de cet article.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/SD/mc

p. j. 4

Portion des sommes, par années universitaires, de la subvention normée pour l'enseignement et de la partie variable de la subvention normée pour le soutien à l'enseignement, associées aux étudiants belges bénéficiant de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Belgique
(en million de \$)

2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
2,98	3,69	5,06	5,12	5,11

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, SFBI, DGF, DPBF, données de novembre 2024.

Notes : L'effectif étudiant 2023-2024 est provisoire.

Tableau 1. Répartition des effectifs étudiants₁ internationaux₂ français₃ inscrits dans le réseau universitaire et qui bénéficient d'un motif d'exemption au montant forfaitaire découlant d'une entente de mobilité intergouvernementale (020) ou intergouvernementale CNRQ (022), selon le statut linguistique de l'établissement₄ déclaré, au trimestre d'automne, pour les années universitaires 2018-2019 à 2023-2024p

Statut_linguistique	Établissement	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024p
Anglais	Université McGill (979000)	1 633	1 589	1 588	1 658	1 865	1 739
	Université Concordia (980000)	814	812	849	854	877	932
	Université Bishop's (981000)	101	103	78	84	76	77
Total Anglais		2 548	2 504	2 515	2 596	2 818	2 748
Français	Université de Montréal (976000)	2 384	2 441	2 336	2 448	2 379	2 305
	École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)	1 192	1 180	1 200	1 172	1 098	1 104
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 257	1 325	1 129	1 220	1 233	1 096
	École de technologie supérieure (978010)	460	511	472	692	1 025	1 081
	Université Laval (975000)	929	1 040	1 007	1 056	992	879
	École Polytechnique de Montréal (976002)	879	911	913	953	778	870
	Université de Sherbrooke (977000)	392	416	380	587	740	755
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	355	327	280	435	417	335
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	181	209	180	346	327	218
	Université du Québec à Rimouski (978004)	174	132	95	105	126	117
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	66	61	49	84	59	55
	Institut national de la recherche scientifique (978008)	50	66	46	53	54	42
	Université du Québec en Outaouais (978005)	65	52	30	48	64	40
	Télé-université (978011)	5	1	9	21	21	32
	École nationale d'administration publique (978007)	2	4	1	5	7	9
Total Français		8 391	8 676	8 127	9 225	9 320	8 938
Total général		10 939	11 180	10 642	11 821	12 138	11 686

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel GDEU, données en date du 2024-04-21.

Notes :

P: Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

- Il s'agit des effectifs étudiants ayant le statut d'inscription de régulier (admis à un programme d'études régulier) ou de libre (inscrit à une ou à des activités de l'enseignement régulier, sans être admis dans un programme), excluant entre autres les auditeurs, stagiaires postdoctoraux et médecins résidents.
- Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.
- En fonction des pays de citoyenneté, les regroupements suivants sont nécessaires :
Étudiants français : France (métropolitaine), Guadeloupe, Guyane française, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Martinique, Saint-Martin (français), Saint-Pierre-et-Miquelon
- Il est à considérer que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) n'est pas un établissement universitaire, au sens de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire (e-14.1). Cependant, l'organisme a obtenu le droit d'attribuer le qualificatif «universitaire» à un programme d'enseignement, comme l'indique l'article 4 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Considérant cette distinction, il faut savoir que l'ITHQ n'est pas financé par les Règles budgétaires des universités.

Tableau 2. Répartition des effectifs étudiants₁ internationaux₂ belges inscrits dans le réseau universitaire et qui bénéficient d'un motif d'exemption au montant forfaitaire découlant d'une entente de mobilité intergouvernementale (020) ou intergouvernementale CNRQ (022), selon le statut linguistique de l'établissement₃ déclaré, au trimestre d'automne, pour les années universitaires 2018-2019 à 2023-2024p

Statut_linguistique	Établissement	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024p
Anglais	Université McGill (979000)	20	28	37	46	61	67
	Université Concordia (980000)	8	17	22	24	28	42
	Université Bishop's (981000)	0	2	3	3	4	4
Total Anglais		59	78	73	95	124	148
Français	Université de Montréal (976000)	28	74	95	102	122	94
	Université du Québec à Montréal (978001)	13	33	39	52	49	41
	Université Laval (975000)	25	35	34	39	38	33
	Université de Sherbrooke (977000)	3	11	17	28	30	26
	École Polytechnique de Montréal (976002)	10	13	16	22	23	24
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1	4	3	6	11	20
	École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)	3	3	12	21	22	18
	Université du Québec à Rimouski (978004)	0	8	10	9	8	9
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	0	2	1	1	8	4
	École de technologie supérieure (978010)	0	1	1	3	5	4
	Télé-université (978011)	0	0	0	0	0	3
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	0	0	0	0	0	1
	École nationale d'administration publique (978007)	0	0	0	0	2	1
	Institut national de la recherche scientifique (978008)	0	1	1	3	3	0
	Université du Québec en Outaouais (978005)	1	3	4	2	0	0
Total Français		84	188	233	288	321	278
Total général		112	235	295	361	414	391

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel GDEU, données en date du 2024-04-21.

Notes :

P: Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

- Il s'agit des effectifs étudiants ayant le statut d'inscription de régulier (admis à un programme d'études régulier) ou de libre (inscrit à une ou à des activités de l'enseignement régulier, sans être admis dans un programme), excluant entre autres les auditeurs, stagiaires postdoctoraux et médecins résidents.
- Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.
- Il est à considérer que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) n'est pas un établissement universitaire, au sens de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire (e-14.1). Cependant, l'organisme a obtenu le droit d'attribuer le qualificatif «universitaire» à un programme d'enseignement, comme l'indique l'article 4 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Considérant cette distinction, il faut savoir que l'ITHQ n'est pas financé par les Règles budgétaires des universités.

Tableau 3. Répartition des effectifs étudiants₁ internationaux₂ français et belges inscrits dans le réseau universitaire et qui bénéficient d'un motif d'exemption au montant forfaitaire découlant d'une entente de mobilité intergouvernementale (020) ou intergouvernementale CNRQ (022), selon le statut linguistique de l'établissement₃ déclaré et la langue maternelle de l'étudiant, au trimestre d'automne, pour les années universitaires 2018-2019 à 2023-2024p

Statut_linguistique	Établissement	Pays de citoyenneté	Langue maternelle	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024p
Anglais	Université McGill (979000)	Belgique	Anglais	1	1	4	4	7	9
			Autres	1	1	2	4	5	6
			Français	18	26	31	38	49	52
		Total Belgique		20	28	37	46	61	67
		France	Anglais	198	202	202	204	214	210
			Autres	36	44	36	34	39	42
			Français	1 399	1 343	1 350	1 420	1 612	1 487
		Total France		1 633	1 589	1 588	1 658	1 865	1 739
	Total Université McGill (979000)			1 653	1 617	1 625	1 704	1 926	1 806
	Université Concordia (980000)	Belgique	Anglais	3	5	6	6	7	10
			Autres	2	1	1	1	3	5
			Français	3	11	15	17	18	27
		Total Belgique		8	17	22	24	28	42
		France	Anglais	139	135	154	148	152	159
			Autres	21	26	28	26	21	19
			Français	619	632	659	663	692	733
			Non déclarée	34	17	1	9	5	11
		Total France		813	810	842	846	870	922
		Guadeloupe	Français	0	0	2	2	2	3
		Total Guadeloupe		0	0	2	2	2	3
		Guyane française	Français	0	0	0	0	0	1
		Total Guyane française		0	0	0	0	0	1
		Martinique	Français	1	1	3	2	0	1
		Total Martinique		1	1	3	2	0	1
		Nouvelle-Calédonie	Français	0	0	0	1	0	1
		Total Nouvelle-Calédonie		0	0	0	1	0	1
		Polynésie française	Français	0	0	1	1	1	0
		Total Polynésie française		0	0	1	1	1	0
		Réunion	Français	0	0	0	1	2	1
		Total Réunion		0	0	0	1	2	1
		Saint-Martin (française)	Français	0	1	1	1	2	3
		Total Saint-Martin (française)		0	1	1	1	2	3
	Total Université Concordia (980000)			822	829	871	878	905	974
		Belgique	Anglais	0	0	1	1	1	2

	Université Bishop's (981000)		Français	0	2	2	2	3	2		
		Total Belgique		0	2	3	3	4	4		
		France	Anglais	17	15	12	16	15	9		
			Autres	1	2	1	2	3	3		
			Français	83	86	65	66	58	65		
		Total France		101	103	78	84	76	77		
Total Université Bishop's (981000)			101	105	81	87	80	81			
Total Anglais			2 576	2 551	2 577	2 669	2 911	2 861			
	Université de Montréal (976000)	Belgique	Anglais	0	1	1	4	4	3		
			Autres	1	5	3	2	0	1		
			Français	27	68	91	96	118	90		
		Total Belgique		28	74	95	102	122	94		
		France	Anglais	123	111	90	78	73	74		
			Autres	40	34	33	36	31	39		
			Français	2 133	2 199	2 118	2 253	2 269	2 166		
			Non déclarée	1	1	1	1	0	0		
		Total France		2 297	2 345	2 242	2 368	2 373	2 279		
		Guadeloupe	Anglais	1	1	0	0	0	0		
			Français	15	18	16	16	2	3		
		Total Guadeloupe		16	19	16	16	2	3		
		Guyane française	Français	4	5	4	3	0	0		
		Total Guyane française		4	5	4	3	0	0		
		Martinique	Français	25	35	38	32	2	10		
		Total Martinique		25	35	38	32	2	10		
		Nouvelle-Calédonie	Anglais	1	1	0	0	0	0		
			Français	6	3	4	6	0	2		
		Total Nouvelle-Calédonie		7	4	4	6	0	2		
		Polynésie française	Anglais	0	1	1	0	0	1		
			Français	14	9	12	6	0	3		
		Total Polynésie française		14	10	13	6	0	4		
		Réunion	Anglais	0	1	0	0	0	0		
			Français	8	11	10	9	0	5		
		Total Réunion		8	12	10	9	0	5		
		Saint-Pierre-et-Miquelon	Anglais	0	0	1	1	0	0		
			Français	13	11	8	7	2	2		
		Total Saint-Pierre-et-Miquelon		13	11	9	8	2	2		
		Total Université de Montréal (976000)			2 412	2 515	2 431	2 550	2 501	2 399	
				Belgique	Anglais	0	0	0	1	1	0
					Autres	2	3	5	7	4	1
					Français	11	30	34	44	44	40
Total Belgique				13	33	39	52	49	41		
France	Anglais			8	8	9	7	5	8		
	Autres			22	31	35	46	30	32		

Université du Québec à Montréal (978001)		Français	1 163	1 210	1 022	1 092	1 134	993
	Total France		1 193	1 249	1 066	1 145	1 169	1 033
	Guadeloupe	Anglais	0	0	0	0	0	1
		Autres	1	1	0	0	0	0
		Français	34	37	29	28	18	17
	Total Guadeloupe		35	38	29	28	18	18
	Guyane française	Français	1	2	0	4	4	2
	Total Guyane française		1	2	0	4	4	2
	Martinique	Anglais	0	0	0	1	1	1
		Autres	0	0	0	0	1	0
		Français	14	23	19	22	23	27
	Total Martinique		14	23	19	23	25	28
	Nouvelle-Calédonie	Français	2	1	3	2	1	2
	Total Nouvelle-Calédonie		2	1	3	2	1	2
	Polynésie française	Autres	0	1	0	0	0	0
		Français	5	5	6	8	9	7
	Total Polynésie française		5	6	6	8	9	7
	Réunion	Français	0	0	0	0	1	1
	Total Réunion		0	0	0	0	1	1
	Saint-Martin (française)	Anglais	0	0	0	1	0	0
		Français	1	0	0	2	2	0
	Total Saint-Martin (française)		1	0	0	3	2	0
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Français	6	6	6	7	4	5
	Total Saint-Pierre-et-Miquelon		6	6	6	7	4	5
Total Université du Québec à Montréal (978001)			1 270	1 358	1 168	1 272	1 282	1 137
École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)	Belgique	Français	3	3	12	21	22	18
	Total Belgique		3	3	12	21	22	18
	France	Anglais	8	6	5	5	2	1
		Autres	22	16	18	13	16	17
		Français	1 159	1 152	1 166	1 146	1 070	1 077
	Total France		1 189	1 174	1 189	1 164	1 088	1 095
	Guadeloupe	Français	1	2	3	3	3	2
	Total Guadeloupe		1	2	3	3	3	2
	Martinique	Français	0	1	1	1	2	2
	Total Martinique		0	1	1	1	2	2
	Polynésie française	Français	0	0	1	0	2	0
	Total Polynésie française		0	0	1	0	2	0
	Réunion	Français	1	1	2	2	1	1
	Total Réunion		1	1	2	2	1	1
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Français	1	2	4	2	2	4
	Total Saint-Pierre-et-Miquelon		1	2	4	2	2	4
Total École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)			1 195	1 183	1 212	1 193	1 120	1 122
	Belgique	Autres	0	0	0	1	2	1

Français

École de technologie supérieure (978010)		Français	0	1	1	2	3	3
	Total Belgique		0	1	1	3	5	4
	France	Autres	4	6	7	11	13	14
		Français	456	505	465	680	1 012	1 066
	Total France		460	511	472	691	1 025	1 080
	Nouvelle-Calédonie	Français	0	0	0	0	0	1
	Total Nouvelle-Calédonie		0	0	0	0	0	1
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Français	0	0	0	1	0	0
	Total Saint-Pierre-et-Miquelon		0	0	0	1	0	0
Total École de technologie supérieure (978010)			460	512	473	695	1 030	1 085
Université Laval (975000)	Belgique	Autres	2	1	0	0	2	5
		Français	23	34	34	39	36	28
	Total Belgique		25	35	34	39	38	33
	France	Anglais	5	1	3	4	3	2
		Autres	14	19	13	11	15	9
		Français	910	1 020	991	1 040	974	868
		Non déclarée	0	0	0	1	0	0
	Total France		929	1 040	1 007	1 056	992	879
Total Université Laval (975000)			954	1 075	1 041	1 095	1 030	912
École Polytechnique de Montréal (976002)	Belgique	Autres	2	1	0	1	1	0
		Français	8	12	16	21	22	24
	Total Belgique		10	13	16	22	23	24
	France	Anglais	4	6	5	5	3	2
		Autres	15	15	16	14	10	13
		Français	857	890	892	934	765	855
	Total France		876	911	913	953	778	870
	Martinique	Français	1	0	0	0	0	0
	Total Martinique		1	0	0	0	0	0
	Nouvelle-Calédonie	Français	1	0	0	0	0	0
	Total Nouvelle-Calédonie		1	0	0	0	0	0
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Français	1	0	0	0	0	0
	Total Saint-Pierre-et-Miquelon		1	0	0	0	0	0
Total École Polytechnique de Montréal (976002)			889	924	929	975	801	894
	Belgique	Autres	0	0	0	0	1	0
		Français	3	11	17	28	29	26
	Total Belgique		3	11	17	28	30	26
	France	Anglais	0	0	1	1	0	0
		Autres	0	0	1	3	5	1
		Français	378	399	363	569	717	734
	Total France		378	399	365	573	722	735
	Guadeloupe	Français	2	4	4	3	5	5
	Total Guadeloupe		2	4	4	3	5	5
	Guyane française	Français	1	1	1	1	0	0

Université de Sherbrooke (977000)	Total Guyane française		1	1	1	1	0	0
	Îles Mayotte	Français	0	0	0	0	0	1
	Total Îles Mayotte		0	0	0	0	0	1
	Martinique	Français	3	3	1	4	5	5
	Total Martinique		3	3	1	4	5	5
	Nouvelle-Calédonie	Français	0	3	4	2	2	2
	Total Nouvelle-Calédonie		0	3	4	2	2	2
	Polynésie française	Français	3	3	3	3	4	3
	Total Polynésie française		3	3	3	3	4	3
	Réunion	Français	5	3	2	0	1	2
	Total Réunion		5	3	2	0	1	2
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Français	0	0	0	1	1	2
	Total Saint-Pierre-et-Miquelon		0	0	0	1	1	2
Total Université de Sherbrooke (977000)			395	427	397	615	770	781
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	Belgique	Autres	0	1	1	0	0	0
		Français	0	1	0	1	8	4
	Total Belgique		0	2	1	1	8	4
	France	Autres	1	2	3	1	1	1
		Français	354	325	277	434	416	334
	Total France		355	327	280	435	417	335
Total Université du Québec à Chicoutimi (978003)			355	329	281	436	425	339
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	Belgique	Autres	0	0	0	0	1	0
		Français	1	4	3	6	10	20
	Total Belgique		1	4	3	6	11	20
	France	Anglais	1	1	0	0	0	0
		Autres	0	1	0	2	2	1
		Français	177	204	178	343	325	217
		Non déclarée	3	3	2	1	0	0
	Total France		181	209	180	346	327	218
Total Université du Québec à Trois-Rivières (978002)			182	213	183	352	338	238
Université du Québec à Rimouski (978004)	Belgique	Anglais	0	0	0	1	1	1
		Français	0	8	10	8	7	8
	Total Belgique		0	8	10	9	8	9
	France	Autres	1	1	1	0	0	0
		Français	157	108	80	97	117	109
	Total France		158	109	81	97	117	109
	Guadeloupe	Français	5	12	7	4	4	2
	Total Guadeloupe		5	12	7	4	4	2
	Guyane française	Français	1	1	1	0	1	0
	Total Guyane française		1	1	1	0	1	0
	Martinique	Français	6	8	6	4	3	4
	Total Martinique		6	8	6	4	3	4
	Nouvelle-Calédonie	Français	1	0	0	0	1	1

	Total Nouvelle-Calédonie		1	0	0	0	1	1
	Polynésie française	Français	0	0	0	0	0	1
	Total Polynésie française		0	0	0	0	0	1
	Réunion	Français	2	2	0	0	0	0
	Total Réunion		2	2	0	0	0	0
	Saint-Martin (française)	Français	1	0	0	0	0	0
	Total Saint-Martin (française)		1	0	0	0	0	0
Total Université du Québec à Rimouski (978004)			174	140	105	114	134	126
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	Belgique	Français	0	0	0	0	0	1
	Total Belgique		0	0	0	0	0	1
	France	Français	65	61	49	83	57	55
	Total France		65	61	49	83	57	55
	Nouvelle-Calédonie	Français	1	0	0	0	1	0
	Total Nouvelle-Calédonie		1	0	0	0	1	0
	Réunion	Français	0	0	0	1	1	0
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)			66	61	49	84	59	56
Institut national de la recherche scientifique (978008)	Belgique	Français	0	1	1	3	3	0
	Total Belgique		0	1	1	3	3	0
	France	Autres	0	0	0	1	1	1
		Français	50	66	46	52	53	41
	Total France		50	66	46	53	54	42
Total Institut national de la recherche scientifique (978008)			50	67	47	56	57	42
Université du Québec en Outaouais (978005)	Belgique	Français	1	3	4	2	0	0
	Total Belgique		1	3	4	2	0	0
	France	Autres	0	0	0	1	1	0
		Français	62	50	27	45	62	40
		Non déclarée	1	0	0	0	0	0
	Total France		63	50	27	46	63	40
	Guadeloupe	Français	0	1	1	2	1	0
	Total Guadeloupe		0	1	1	2	1	0
	Guyane française	Autres	1	1	1	0	0	0
	Total Guyane française		1	1	1	0	0	0
	Nouvelle-Calédonie	Français	1	0	0	0	0	0
	Total Nouvelle-Calédonie		1	0	0	0	0	0
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Français	0	0	1	0	0	0
	Total Saint-Pierre-et-Miquelon		0	0	1	0	0	0
Total Université du Québec en Outaouais (978005)			66	55	34	50	64	40
Télé-université (978011)	Belgique	Français	0	0	0	0	0	3
	Total Belgique		0	0	0	0	0	3
	France	Français	5	1	9	21	21	32
	Total France		5	1	9	21	21	32
Total Télé-université (978011)			5	1	9	21	21	35

	École nationale d'administration publique (978007)	Belgique	Français	0	0	0	0	2	1
		Total Belgique		0	0	0	0	2	1
		France	Français	2	4	1	5	7	9
		Total France		2	4	1	5	7	9
	Total École nationale d'administration publique (978007)			2	4	1	5	9	10
Total Français			8 475	8 864	8 360	9 513	9 641	9 216	
Total général			11 051	11 415	10 937	12 182	12 552	12 077	

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel GDEU, données en date du 2024-04-21.

Notes :

P: Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

- Il s'agit des effectifs étudiants ayant le statut d'inscription de régulier (admis à un programme d'études régulier) ou de libre (inscrit à une ou à des activités de l'enseignement régulier, sans être admis dans un programme), excluant entre autres les auditeurs, stagiaires postdoctoraux et médecins résidents.
- Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.
- Il est à considérer que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) n'est pas un établissement universitaire, au sens de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire (e-14.1). Cependant, l'organisme a obtenu le droit d'attribuer le qualificatif «universitaire» à un programme d'enseignement, comme l'indique l'article 4 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Considérant cette distinction, il faut savoir que l'ITHQ n'est pas financé par les Règles budgétaires des universités.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).